

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCC du 24 juin 2021

Rapport de la Commission d'Utilisation Nationale des Chiens d'Arrêt (CUNCA)

Présenté par Nathalie PARENT

Pour que chacun puisse se faire sa propre opinion, vous trouverez ci-dessous mon rapport de la CUNCA diffusé lors de la dernière AG de la SCC, qui à priori déclenche pas mal de réactions après l'échec électoral de certains. Jean LASSANDRE

La pandémie de la COVID-19 a bouleversé nos vies personnelles et associatives comme jamais jusqu'alors. Pour beaucoup, 2020 restera « *annus horribilis* » dans nos souvenirs. À ce titre, un rapport d'activité a paru inopportun à nos responsables qui ont fait le choix de voir présenté un bilan global des dernières années, avec analyses et perspectives. Autant avouer qu'il ne saurait ici être question d'accorder à ces sujets le développement qu'ils mériteraient. Ils seront donc traités de façon résumée, forcément simplifiée, voire simpliste, nous réclavons d'avance votre indulgence bienveillante.

Dans la diversité des personnalités de ses onze membres, la CUNCA fonctionne « plutôt bien » depuis trois ans et permet à chacun de s'exprimer librement et sans jugement porté. Le respect réciproque est une réalité, l'opinion de tous est sollicitée sur tous les sujets et les propositions sont arrêtées démocratiquement, à la majorité. Les deux tâches les plus ingrates, le secrétariat et la gestion informatique, sont assurées avec une rare efficacité par Nathalie Parent et Joël Chauvet dont le dévouement bénévole et la foi en l'associatif sont pourtant mis à rude épreuve.

Chargée par la SCC d'élaborer les règlements des épreuves de sélection des chiens d'arrêt et de veiller à leur respect par tous les acteurs, la CUNCA est de plus en plus souvent confrontée à des contestations.

Pendant très longtemps et dans un passé pas encore très lointain, celui où les perdrix abondaient et où la chasse était le loisir dominical des familles rurales et citadines des petites villes, le nombre de chasseurs possédant un chien d'arrêt était considérable et presque toutes les races étaient représentées. Attaché avant tout à l'efficacité, le chasseur recherchait un chien permettant de tirer les oiseaux dans les meilleures conditions : arrêté fermement et à bonne distance. La chasse était à but utilitaire et le chien n'était pas obligatoirement de race pure mais très souvent intelligent, passionné et trouveur. Ce sont des chasseurs, propriétaires d'un chien de race, remarqué par des initiés, qui venaient le « faire voir » à un juge en field trial. Le titre de Trialer qu'il obtenait parfois attestait qu'il pouvait, potentiellement, améliorer la valeur moyenne de sa race ...à la chasse ! Quelques sujets exceptionnels dans toutes les disciplines devenaient Champion. On peut penser que cette sélection en vue de l'amélioration de chaque race était une réalité conforme à l'objet de la SCC.

Quels constats pouvons-nous faire aujourd'hui ?

À l'instar d'autres disciplines de travail, mais plus tardivement, des « clubs d'utilisation » (CUSCA/CUCC) ont été constitués par des passionnés dont la motivation principale était d'organiser des concours de FT et qui restent encore souvent ignorants des liens qui les rattachent à l'ACT. Ils se comportent alors comme des entités autonomes exprimant une indépendance coupable vis-à-vis de l'ACT. Cette même volonté d'indépendance se manifeste également dans quelques clubs de race.

L'individualisme généralisé et l'intérêt personnel entraînent un non-respect des règles communes qui se banalise et nuit au bon fonctionnement de notre cynophilie. Le rappel à tous des structures et règlements de notre fédération ne réussit pas à freiner cette évolution néfaste.

Le profil des présentateurs, des propriétaires et des chiens présentés en FT a beaucoup évolué :

- ✓ Le « propriétaire-chasseur-présentateur » est en voie de disparition
- ✓ La présentation est devenue une prestation de service rendue, contre rémunération, par une personne plus compétente que le propriétaire du chien
- ✓ Parce qu'ils investissent des sommes relativement importantes dans ces épreuves, de nombreux propriétaires, souvent non-chasseurs, estiment qu'une récompense est automatiquement due à leur chien
- ✓ La nuisance des réseaux sociaux entretient l'idée de l'incompétence des dirigeants SCC/CUNCA en permettant à des « groupes Facebook » de proférer impunément des insultes à l'égard des membres de cette commission et en propageant des contre-vérités qu'ils répètent à l'envie.

La référence à la chasse est de moins en moins prise en compte :

- ✓ Trop de chiens présentés n'ont aucune pratique de la chasse réelle mais, bien dressés et formatés pour ces épreuves codifiées, obtiennent des résultats flatteurs qui valorisent le pedigree de leurs descendants
- ✓ Vitesse, esthétique et régularité des quêtes prennent progressivement le pas sur la passion, l'intelligence adaptative et l'efficacité. Les critères de « sélection » font dériver les épreuves vers la « *championnité* », sport nouveau, sans doute intéressant, mais également « maladie contagieuse » à laquelle tous les acteurs de la cynophilie sont exposés, qu'ils soient propriétaire, concurrent, organisateur d'épreuves ou juge !

Actuellement et contrairement à la COVID-19, aucun vaccin n'existe contre cette évolution. Faudra-t-il, là également, « vivre avec et s'adapter » ? Sans doute, mais la nature de cette adaptation n'est pas encore définie.

Si CUNCA et SCC perdurent, le grain qu'elles auront à moudre sera très abondant et il restera à la farine produite d'être appréciée de tous. Le pari est intéressant mais pas gagné d'avance !!

Souhaitons bon courage aux bénévoles qui s'attelleront à cette tâche...

Jean LASSANDRE
Président de la CUNCA